



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Absents excusés ayant donné POUVOIR :

Mme CHICARD Christelle donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON

Mr LARGE Cyril donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET

Mr MOREL Cédric donne pouvoir à Mr Claude SARCEY

Secrétaire de séance : Mme Karine PEYRE DE FABREGUES

Date de Convocation : 23 mars 2023

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 : Budget général, lotissement les Grandes Terres.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'ensemble des budgets primitifs et annexes pour l'exercice 2022, excepté Monsieur le maire qui n'a pas participé au vote.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Présentation et vote du budget primitif 2023 : Budget général.

Approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget principal de l'exercice 2023 pour un montant en recettes et dépenses de **fonctionnement** de **1 028 955,74 Euros** et en recettes et dépenses **d'investissement** de **630 796,99 Euros** ;

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	411 507.74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	411 507.74
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	176 969.99

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

3/ Vote des taux d'impositions 2023 (TF – TFNB – TH – Voir tableau)

Monsieur le Maire présente l'état 1259.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière/bâti	703 000	31.12	218 774
Taxe foncière/non bâti	61 000	48.11	29 347
Taxe d'habitation	99 167	15.11	14 984
TOTAL			263 105

Votants : 14 Pour : 13 Blanc : 1 Contre : 0

4/ Délibération basculement M57

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

À cet horizon, l'instructions budgétaires et comptables M14 (utilisée actuellement par la Commune) sera supprimée.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de VILLECHENEVE.

5/ Point sur les travaux parking GRANGE

Démarrage du chantier le 17 avril 2023. Les travaux commenceront par le bas afin de faciliter l'accès à l'école dès la rentrée des vacances de printemps.

5/ Délibération subvention salon de coiffure (Façade + radiateurs)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 2640 euros à la propriétaire du salon de coiffure Beauty Hair afin de l'aider à supporter les dépenses liées à son installation depuis le mois de septembre 2022. Cette subvention couvrira l'installation des appareils de chauffage ainsi que la façade du salon.

6/ Vote soutien Comité des fêtes pour fête d'été et 14 juillet

Le Conseil municipal décide de reconduire son soutien auprès de l'association du Comité des fêtes pour les fêtes qui auront lieu au village les 10, 11 et 12 juin 2023 ainsi que la fête du 14 juillet 2023.

L'apéritif sera offert par la municipalité.

Aide au montage et démontage du podium.

Pour le bal, l'autorisation sera exceptionnellement accordée jusqu'à 2h30.

Le feu d'artifice sera pris en charge intégralement par la mairie pour un coût de 2986.80 TTC.

7/ Rénovation thermique de l'école

Rencontre avec différents intervenants.

L'objectif est de pouvoir chauffer l'école, le local voirie, la salle d'anglais et l'ancienne mairie avec une seule chaudière.

8/ Réactualisation de la contribution des communes au titre de la gestion des réseaux unitaires

Les communes ont conservé la compétence eaux pluviales. La CCMDL exerce la compétence eaux usées. Une partie des réseaux est unitaire. Ces réseaux collectent et transportent des eaux usées et des eaux pluviales.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec Suez depuis juillet 2022, la CCMDL doit verser 42 000 €/an, actualisé chaque année pour tenir compte des réseaux unitaires.

Aujourd'hui, le nouveau montant demandé par Suez est plus important.

A ce jour, le linéaire total de réseau unitaire est de 123.165 km pour une contribution totale de 42 000 € soit 341.01 € par kilomètre linéaire. Le linéaire de réseau unitaire pour Villechenève est de 3 km soit une participation estimée à 1 023.03 €.

9/ Mise à disposition de l'assistance technique du Département.

Cette convention permet d'accéder au service d'assistance technique tels que l'assistance de maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre dans les domaines de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, des bâtiments et de la maîtrise de l'énergie, de l'eau de l'assainissement et des cours d'eau.

Les élus ne souhaitent pas signer cette convention pour cette année 2023.

Subvention Cantine

Le Conseil municipal décide l'allocation d'une subvention maximum de 15 000 euros à l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève pour l'année civile 2023 répartie de la façon suivante :

Avril : 4000 euros / Juin : 3000 euros : Septembre : 4000 euros / Novembre : 4000 euros.

10/ Questions diverses

- Milolettre N° 9 : impression et distribution réalisées.
- Apéro concert prévu sur la place de l'Eglise le 07 juillet 2023
- Voirie : demande de devis pour du PATA
- Demande de devis élagage arbre chemin des Placettes
- Mr JB BROSSAT est le référent des badges concernant le pont à bascule des auberges.
- Plate-forme aux auberges pour dépôts des déchets verts et branchages (particuliers et professionnels)
- Cyclo des Monts aura lieu le 10 juin 2023. Mme Virginie SECOND se renseigne auprès des 3 Chênes pour demander si le départ peut avoir lieu depuis leur parking. La salle polyvalente sera occupée par la fête du village organisée par le Comité des Fêtes.
- Commission fleurissement : réunion le 24 avril 2023 à 20h00
- Grève le 06 avril. Un service minimum sera mis en place.
- CME : 4 nichoirs ont été fabriqués
- Mr Daniel BLANC est nommé responsable du cimetière Communal
- La mise en route du transfo au Monument sera réalisée le 17 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 06/04/2023

Le Maire,
Bernard CHAZELLES

Le secrétaire de séance

